



Puis-je porter plainte pour diffamation ?

Par **flincka**, le **29/09/2010** à **17:02**

Bonjour,

Je suis une lycéenne de 17 ans et je rencontre de gros problèmes avec une jeune fille de mon établissement. Celle-ci m'a filmé dans les wc du lycée, dans une situation tout à fait anodine ; mais a fait passer cette vidéo via les portables, déformant les faits.

Je mettais du déodorant, elle m'a filmé de dos, raconte à qui veut l'entendre que je me "rembourre le soutien-gorge".

Je suis donc sujette aux moqueries, aux insultes, aux regards en biais... Hier encore on m'a lancé un cailloux et crié "rembourrage!".

C'est très dur à vivre lors que l'on va en cours dans une petite ville, que les 3 lycées de cette même ville sont au courant de cet épisode.

J'ai déjà entamé les procédures au lycée, la fille a avoué m'avoir filmer, apparemment "au hasard", ce serait tomber sur moi "comme ça aurait pu tomber sur quelqu'un d'autre". Elle "n'aurait pas voulu que ça tourne"... MAIS, et il y a un mais ! J'ai un témoignage écrit d'une tierce personne (donné au CPE du lycée)racontant que cette fille est accourue à la pause en disant de faire passer la vidéo, que c'est très drôle, qu'ils vont me "casser mon image de pouf".

De plus, elle est très désagréable, parle sur moi dans les vestiaires, m'insulte... Sa copine a menacé de "m'en mettre une" si je portais plainte" et que je continuais de lui créer des problèmes.

Je pars du principe que c'est de sa responsabilité d'assumer ses actes, que j'ai suffisamment souffert à cause d'elle. J'aimerais donc porter plainte, pour qu'elle comprenne qu'on ne me victimise pas,il faut qu'elle ai plus qu'une heure de colle.

Je souhaiterais porter plainte pour diffamation, est ce possible, que risque t-elle?

Merci à vous.